

PROGRAMME DES TRAVAUX

PA 8a

Commune : SAINT-MICHEL-EN-L'HERM

Adresse : Rue du Beau Manteau

Dossier :
ES 22 8746 JG

Date :
Septembre 2025

Réalisation : SARL SIPO-PHILAM
M. ROUSSEAU Philippe



Lotissement
« LES LIMICOLES »

SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU



25, rue du Château
85800 St Gilles-Croix-de-Vie
02 51 55 81 49
contact@LTarchi.fr
www.LTarchi.fr

Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 Les Sables d'Olonne
T 02.51.95.16.86
contact@guilbaudeau.fr

I - RÉSEAUX EXISTANTS :

- Eau,
- Electricité,
- Téléphone,
- Assainissement,
 - . Eaux Usées
 - . Eaux Pluviales (fossé)

II - TRAVAUX A LA CHARGE DE L'AMÉNAGEUR :

La réalisation du projet est prévue en une seule tranche.

1 - Travaux préparatoires :

Les ronciers le long des limites Nord et Ouest seront broyés.

2 - Eau Potable :

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir de la conduite d'eau existante sur la rue du Beau Manteau.

La distribution intérieure sera étudiée par le Syndicat Vendée Eau.

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m. avec lit de sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur à partir de la conduite jusqu'à l'intérieur des regards de branchements posés à cet effet.

3 - Lutte contre l'incendie :

Le poteau d'incendie existants Rue du Beau Manteau sera suffisant pour assurer la protection incendie du projet dans son ensemble.

4 - E.D.F. – Téléphone :

L'électrification basse tension sera exécutée en souterrain conformément aux indications délivrées par ENEDIS.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur jusqu'à la limite de chaque parcelle dans les coffrets d'alimentation électrique.

En ce qui concerne le téléphone et la fibre, le réseau de conduites et les chambres souterraines (pour pose de câbles F.T.) ainsi que les boites de branchements pour chaque lot seront mis en place selon les indications fournies par la Direction des Télécommunications.

5 - Eclairage Public :

L'éclairage de la voie intérieure du projet sera assuré par la fourniture et la pose de candélabres aux endroits mentionnés sur le plan.

Le type d'éclairage sera défini en concertation avec les services de la Commune.

Le branchement sera effectué sur le réseau communal.

6 – Assainissement :

. Eaux Pluviales :

Le réseau d'eaux pluviales sera réalisé conformément au plan des travaux (PA8b) joint au dossier.

Réseaux intérieurs :

Les eaux pluviales en provenance de la partie Nord de la voie seront dirigées vers le fossé situé au Nord du projet à l'aide d'un caniveau CC1 et captées par une grille avaloir située aux points mentionnés sur le plan des travaux. Elles seront évacuées dans le busage du fossé réalisé pour permettre l'accès à la parcelle. La grille avaloir sera raccordée avec une canalisation de Ø200 en PVC CR8.

Le busage du fossé sera réalisé avec une canalisation de Ø300 en PVC CR8 ou série 135A. Une tête d'aqueduc sera mise en œuvre à son extrémité.

Les eaux pluviales en provenance de la partie Sud de la voie seront dirigées à l'extrême Sud de celle-ci. Elles seront captées par une noue puis dirigée vers le fossé situé à l'Ouest du projet. La noue présentera une pente de 0.5% afin de limiter au maximum le ruissellement et permettre ainsi l'infiltration des eaux pluviales.

Branchements :

Il n'y aura pas de branchements individuels eaux pluviales pour les parcelles. Le rapport d'étude de sol de la société ARGISOL indique que les essais d'infiltration montrent une perméabilité homogène et modérée. Les acquéreurs des lots devront justifier lors du dépôt de leur permis de construire la méthode de gestion des eaux pluviales issues de l'imperméabilisation de leur parcelle. Ces eaux devront être infiltrées sur la parcelle.

. Eaux Usées :

Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément au plan des travaux (PA8b) joint au dossier.

Canalisation :

La canalisation de Ø200 en PVC, CR16, sera posée sous la chaussée, conformément au plan des travaux.

Regards de visite :

Des regards de visite de diamètre 1000 en béton préfabriqué ou en PEHD seront posés sur les canalisations aux emplacements prévus au plan des travaux.

Ils seront recouverts d'une trappe en fonte circulaire et articulée, classe D 400, avec une ouverture libre de 600mm comprenant deux points de préhension et un joint élastomère. Les produits mis en œuvre devront être titulaire d'une certification NF.

Branchements :

Les branchements sur le réseau seront de diamètre 125, en PVC CR16, et seront réalisés jusqu'à un 1.00m à l'intérieur des lots avec manchon obturateur à l'extrême.

Un regard tabouret de diamètre 315 PVC sera posé sur chaque branchement, en limite de propriété sous le trottoir. La trappe de fermeture sera de la norme NF/EN 124, forme ronde Ø450. Le tampon fonte sera estampillé « EAUX USÉES ».

Raccordement au réseau existant :

Le lotissement sera raccordé gravitairement par l'intermédiaire de canalisations de Ø200 en PVC CR16 dans la canalisation existante située rue du Beau Manteau.

Ce raccordement devra s'effectuer dans le fil d'eau existant.

Un contrôle caméra et un contrôle d'étanchéité à l'eau ou à l'air devront être réalisés et fournis au moment de la demande de certificat permettant la délivrance des permis de construire et la vente des lots.

7 - Voirie (caractéristiques) :

Après l'établissement des plates-formes, la voirie sera réalisée conformément aux constitutions suivantes :

Chaussée, trottoir et stationnements publics :

Après l'établissement d'une couche de fondation de matériaux de carrière (ou recyclé) 0/80 de 0,40 m. d'épaisseur après compactage et d'une couche de grave 0/31,5 de 0,20 m. d'épaisseur après compactage, le revêtement de la chaussée et des stationnements sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/10 à raison de 120 kg/m² réalisée sur un cloutage 10/14.

Accotement rue du Beau Manteau :

Après le busage du fossé et remblayage au sable de part et d'autre de la voirie à l'entrée du projet, le revêtement de l'accotement sera constitué d'une couche de grave 0/31,5 compactée.

Un contrôle devra être réalisé pour vérifier que la portance de la couche de forme est supérieure à 50MPa.

Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement mono-couche sera réalisé sur la 1^{ère} phase d'empierrement.

Bordures :

Les bordures seront de type préfabriqué.

Une bordure CC1 sera posée entre le trottoir et la voirie.

Une bordure P1 0.00 de vue sera posée entre la voirie et l'accotement rue du Beau Manteau.

Une bordure T2 0.00 de vue sera posée à l'extrême Sud de la voirie.

Lorsque le mur de clôture n'aura pas été construit par les acquéreurs du lot au moment des travaux de finition, afin d'épauler le revêtement, l'aménageur réalisera sur le lot en limite de voirie, une fondation constituée par une rangée de parpaings pleins de 0m20 d'épaisseur ou d'une bordure CS1 à l'envers (au droit des parkings privés) posés sur lit de béton.

9 - Signalisation :

L'aménageur procédera à la fourniture et à la pose de :

- 1 Panneau « STOP » (AB4).
- 1 Panneau « VOIE EN IMPASSE » (C13A).
- 1 Panneau de rue.

Ils seront de classe 2, Ø650, avec support et fermés à l'arrière.

Le marquage au sol de la bande « STOP » sera réalisé en peinture « résine ».

10 - Plan de récolelement :

Un plan de récolelement précis des réseaux eaux usées et eaux pluviales devra être établi par l'aménageur, comprenant, les cotes fil d'eau de la canalisation, la profondeur des regards et leur position, les branchements particuliers repérés avec précision avec également leur profondeur à la parcelle. Ce plan de récolelement devra être rattaché au nivellement NGF altitudes normales.

Deux plans papier ainsi qu'un fichier informatique compatible au SIG seront fournis à la Mairie de SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.

Le plan de récolelement, le rapport de l'inspection télévisée et le résultat des tests d'étanchéité devront être remis à la Mairie de SAINT-MICHEL-EN-L'HERM pour l'obtention de l'autorisation de la vente des lots.

Fait à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM, le 10 septembre 2025